



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39868

Texte de la question

M Rene Beaumont attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des infirmiers et infirmieres diplomes d'Etat. Il s'etonne que, recrutes sur concours, apres trois annees d'etudes suivant l'obtention du baccalaureat, ces infirmiers et infirmieres ne beneficent toujours pas d'un troisieme grade dans leur grille de classement. Quant aux infirmiers et infirmieres departementaux, egaleme nt titulaires d'un DEI, ils n'ont meme pas obtenu le second grade. Cet etat de chose est ressenti comme un anachronisme par l'ensemble de la profession medicale et va completement a contre-courant de l'evolution de ce secteur d'activite accoutume a assumer une part importante de responsabilites dans l'exercice de ses actes. Souhaitant qu'un reechelonnement indiciaire du corps des infirmiers et infirmieres soit realise - reechelonnement qui tiendrait compte des necessites de service propres aux hopitaux publics - il lui demande donc de lui faire connaitre ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39868

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1945